

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1000

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 27

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et les idéologies séparatistes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.